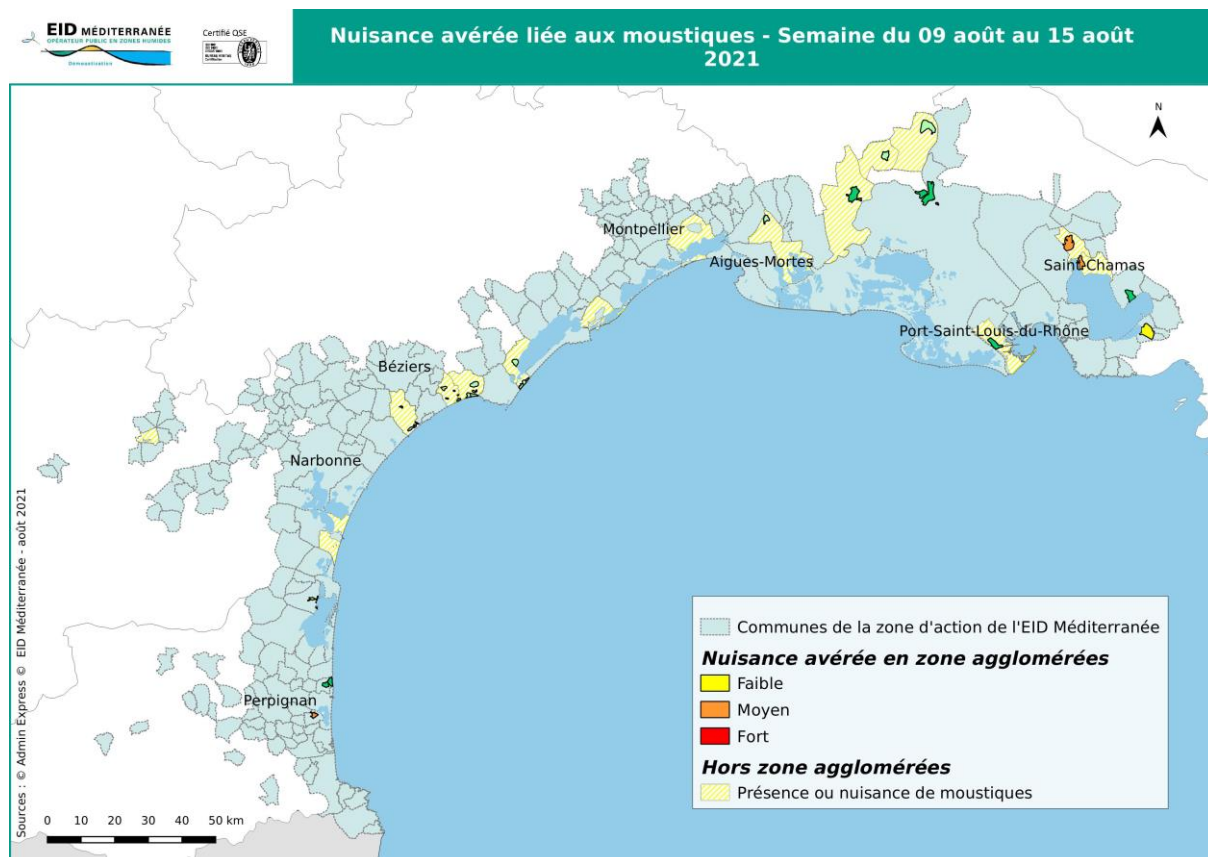


## BULLETIN OPÉRATIONNEL

### Bulletin « Moustiques » du 9 au 15 août 2021



#### Au cours de la semaine du 9 août 2021 :

À l'instar du temps, la situation en termes de nuisances liées aux moustiques « ruraux » est globalement satisfaisante. Néanmoins, quelques piqûres sont possibles çà ou là en dehors des zones agglomérées ou en périphérie immédiate, notamment avant le coucher du soleil.

Près de 300 hectares ont été traités en zones humides, dont 41 % par voie terrestre, portant le total annuel à 14 965 hectares, nettement inférieur à la moyenne 2016-2020, qui s'élève à 21 200 hectares.

En zones urbaines, 5 800 gîtes ont été traités dans le domaine public contre *Culex pipiens*, portant le total annuel à 45 850 gîtes traités à ce jour.

## À compter du 16 août 2021 :

Pas de nouveaux risques imputables aux espèces rurales, dans les prochains jours. Globalement, le ressenti devrait diminuer là où des nuisances ont été préalablement enregistrées.

### Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : Nuisance moyenne à l'embouchure du Grand-Rhône. À noter une forte nuisance imputable au *Culex pipiens*, localisée dans certains quartiers d'Arles, notamment sur le boulevard des Lices et dans la rue du Président Wilson. On observe toujours une nuisance résiduelle à la tombée de la nuit à Saint-Chamas, à Miramas et à Marignane mais son intensité va encore baisser ces prochains jours. Sur Berre-L'étang, les moustiques adultes ruraux ne sont pour l'instant pas entrés en ville mais ils sont localisés dans les zones naturelles de chasse. En ville, la principale nuisance, assez forte selon les communes, est à mettre à l'actif d'*Aedes albopictus* (moustique-tigre).

- **Gard** : Amélioration sensible sur l'ensemble de la zone malgré la mise en eau des marais de chasse (dont l'étang du Charnier) et les pluies du 4 août, qui ont nécessité un traitement aérien sur Le Grau-du-Roi et des traitements terrestres un peu partout. Les émergences de moustiques adultes ruraux résiduels, qui ont suivi le coup de mer de fin juillet, sont désormais sans effet. Localement, on observe quelques nuisances résiduelles au sud de Port-Camargue, à l'est de Saint-Laurent-d'Aigouze. Le rythme des irrigations s'est un peu ralenti mais les mises en eau post-culturelles ou dans les prés de Saint-Gilles maintiennent une situation inconfortable et nécessitent des traitements quasi-quotidiens (drone, 4x4). Ailleurs, ce sont des nuisances localisées que le vent annoncé cette semaine devrait atténuer. Le moustique-tigre est bien présent en zones urbaines, principalement dans les lotissements.

- **Hérault** : Compte tenu des conditions climatiques, à ce jour, rien ne laisse paraître un risque de nuisance significatif. Excepté, peut-être, une ou deux situations isolées, où quelques *Aedes caspius* pourraient occasionner des nuisances. Par ailleurs et à l'instar des autres départements, le moustique-tigre est bien présent en zones urbaines.

- **Aude** : On observe ici et là, comme au niveau de l'étang de Marseillette et de l'île de Sainte-Lucie, à Port-La-Nouvelle, quelques moustiques *Aedes caspius* adultes résiduels, mais pour le moment, ce risque de nuisance est bien contrôlé. En ville, si les actions de lutte sur le domaine public contre le *Culex pipiens* battent son plein et permettent de contrôler sa nuisance, le moustique-tigre, stimulé par ces averses régulières, nuit dans certains quartiers résidentiels à habitat individuel et pavillonnaire, comme à Narbonne, à Malard, ou encore à Lézignan.

- **Pyrénées-Orientales** : Des traitements larvicides terrestres ont été réalisés sur les zones humides du secteur de Torreilles, en début de semaine du 9 août. Néanmoins, en raison de la fermeture du milieu, on peut craindre une nuisance résiduelle sur Torreilles-plage et Sainte-Marie d'ici la fin de la semaine. On note toujours une nuisance résiduelle moyenne sur Saint-Nazaire et faible sur Salses-le-Château, due aux moustiques « ruraux ».

Les traitements urbains se sont déroulés tout au long de cette semaine sur les avaloirs des différentes communes de la zone d'action de l'EID, ainsi que des traitements sur les creux de rochers des communes de Collioure et de Cerbère, contre le moustique *Aedes mariae*.

